

CHARTRE DU RANDONNEUR



Equipement

- *Des chaussures de randonnée à tige rigide
- * Des vêtements adaptés : prévoir selon la saison
- * Les bâtons sont recommandés

Dans le sac à dos

- *Les papiers : carte d'identité, carte vitale, licence FFRS, carte groupe sanguin
- *Un vêtement pour la pluie ou le vent
- *De l'eau (au moins 1 litre)
- *Un aliment énergétique
- *Les médicaments personnels

Au cours de la randonnée

Chaque randonneur :

- *écoute et respecte les consignes de l'animateur en toute circonstance
- *respecte la vie du groupe et privilégie la convivialité
- *ne laisse aucune trace de son passage
- *Lorsqu'il n'utilise pas ses bâtons, il les tient avec la pointe en avant

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité aucun randonneur ne doit se trouver devant l'animateur de tête ni derrière le serre-file.

Aussi tout randonneur qui s'écarte du groupe ou le quitte de sa propre initiative est considéré comme randonnant seul sous sa propre responsabilité.

Bonnes Randonnées !